



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 91457

Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au sujet du taux de TVA applicable aux travaux d'assainissement individuel ou de raccordement à un réseau collectif, actuellement fixé à 5,5 % qui pourrait être remis en cause dans le cadre de la loi de finances pour 2011. Utile et pertinent lorsque les communes engagent des travaux qui concourent à la préservation et la sauvegarde de l'environnement, ce taux réduit de TVA pourrait avoir des conséquences délicates sur la modernisation des réseaux s'il devait être relevé dans le prochain PLF. En effet, de nombreux élus ruraux redoutent cette hypothèse d'autant qu'elle s'inscrit dans un climat général difficile. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement au sujet du maintien ou non de ce taux de TVA réduit.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91457

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11303

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)